

Appel à Manifestation d'Intérêt

ALIMENTATION DURABLE ET FAVORABLE A LA SANTE

Description de l'AMI

L'appel à manifestation d'intérêt a pour but de **d'identifier et d'accompagner des projets** issus des résultats de recherche pour les valoriser au travers de transfert d'innovations aux acteurs sociaux-économiques ou via la création de start-up.

Toulouse Tech Transfer mettra à disposition tous ses moyens (investissement technique, PI, commerce, accompagnement création d'entreprise si nécessaire) pour soutenir ces nouveaux projets s'ils sont retenus.

Périmètre de l'AMI

Cet appel s'adresse à tout personnel de recherche rattaché à un établissement de recherche de l'académie de Toulouse et ayant un projet de développement **dans le domaine de la Stratégie d'Accélération Nationale « Alimentation durable et favorable à la santé »**.

Les projets peuvent cibler par exemple:

- Le lien entre alimentation et santé (microbiote, etc..);
- Les protéines végétales pour l'alimentation humaine et les nouvelles sources de protéines (insectes, algues, champignons) ;
- L'Aliment du futur (enrichissement via fermentation etc...);
- L'amélioration des technologies de production;
- L'amélioration de l'information du consommateur .

Processus de sélection

Après analyse des dossiers, un **Comité d'Expertise se réunira afin d'échanger sur les dossiers**. Le Comité est constitué de TTT et, le cas échéant, d'autres experts du domaine.

A l'issue de l'analyse réalisée par le Comité, un retour à chacun des porteurs sera effectué et les porteurs présélectionnés seront accompagnés par TTT afin d'affiner le projet de valorisation.

Accompagnement proposé

Seuls les projets jugés suffisamment matures pourront être présentés aux organes décisionnels de TTT afin de demander un investissement adapté , par exemple **afin de financer une preuve de concept technique et sa valorisation auprès d'industriels ou d'une création de start-up**. Les montants investis, en fonction de la maturité du projet et de son potentiel économique, pourront aller de 10 k€ à 250 k€.

Calendrier

Cet AMI est ouvert du **jeudi 31 Mars 2022 au mardi 31 Mai 2022**.

Au cours de l'analyse des projets, les porteurs de projets pourront être contactés. Les résultats seront rendus par e-mail au plus tard le **31 Juillet 2022** Les chefs de projets de TTT, reviendront vers les porteurs de projet pour constituer la feuille de route de l'accompagnement de leur projet.

Comment ?

Le formulaire à remplir pour le dépôt des pré-projets est disponible ci-après.

Ce formulaire est à envoyer complété à l'adresse suivante :

amisa@toulouse-tech-transfer.com

CONDITIONS D'ELIGIBILITE/CRITERES DE SELECTION :

Qui peut postuler ?

Tout chercheur ou consortium de chercheurs dont au moins un membre est affilié à un laboratoire de recherche académique ou à un établissement public de la région Occitanie Ouest (ex Midi-Pyrénées) qui a confié sa valorisation à TTT.

Cadre général des projets SATT :

Les projets qui sont soutenus et financés par les SATT sont des projets issus de la recherche académique susceptibles d'avoir des retombées socio-économiques. Les SATT ont été créées par l'État français *via* le Programme Investissements d'Avenir. Elles ont un impératif d'investissement dans des projets qui permettent à moyen terme un retour financier (à minima le remboursement des fonds investis). **Il est donc possible que, pour ces raisons, certains projets se voient orientés, à l'issue du comité d'expertise, vers d'autres structures de financement.**

L'objectif des projets accompagnés est d'**optimiser le transfert vers le monde socio-économique.**

De ce fait :

- Les propositions de projet reçues pourront être modifiées et/ou complétées, en accord avec les porteurs, en fonction des besoins industriels qui seront identifiés ultérieurement par TTT.
- Les programmes de maturation des SATT sont réservés aux projets de valorisation dont le **transfert des résultats vers une entreprise est possible à l'issue du programme**. Les projets jugés trop amont seront donc redirigés vers d'autres structures de financement.
- Les projets peuvent faire l'objet d'un co-financement avec un fonds d'investissement, un industriel, une association ou un institutionnel français ou étranger.
- Les projets seront analysés en termes de maturité scientifique, de besoins socio-économiques et de propriété intellectuelle.
- La propriété intellectuelle (brevet ou autre), si existante, ne doit pas avoir déjà été transférée à un tiers (industriel, fonds d'investissement, ...).

Quel type de projet proposer ?

Les projets soumis doivent s'appuyer sur des résultats expérimentaux **ayant démontré**, de façon claire, le concept scientifique.

Sont potentiellement éligibles **des projets innovants ayant déjà obtenu des données préliminaires et ayant une finalité commerciale à moyen, court terme.**

Critères de sélection :

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer les projets en vue de leur pré-sélection :

- Réponse à un besoin industriel
- Niveau de maturité de l'innovation
- Expertise du/des porteur(s) de projets dans le domaine
- Perspectives de valorisation à moyen terme (transfert de licence, création de start-up...)
- Potentiels retours économiques
- Durée du programme
- Livrable du programme adapté à un transfert industriel
- Cohérence entre le dimensionnement du projet et les moyens associés

MODALITES DE FINANCEMENT

Les dépenses suivantes sont éligibles :

- Achat de consommables / fonctionnement (exemple : réactifs de culture cellulaire, petit matériel, ...)
- Recrutement de personnel dédié au projet (technicien ou, ingénieur, ou post-doctorant, excepté le financement de thèse)
- Prestation (synthèse chimique, études *in vitro* et *in vivo*, expertise...)

CORRESPONDANTS

Pour toute question relative à cet AMI, merci de contacter : amisa@toulouse-tech-transfer.com

Formulaire de réponse à l'AMI à compléter dans le document joint.